



---

A/59/12  
ORIGINAL : ANGLAIS  
DATE : 24 SEPTEMBRE 2019

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Cinquante-neuvième série de réunions  
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

### **PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'ASIE ET DU PACIFIQUE RELATIVE À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI**

*présentée par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique*

Dans une communication reçue par le Secrétariat le 19 septembre 2019, la délégation de Singapour, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a soumis la proposition ci-jointe au titre du point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne".

[L'annexe suit]



## Communication du groupe des pays d'Asie et du Pacifique

### Composition du Comité de coordination

1. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note que selon les articles 8.1)a) et 11.9)a) de la Convention instituant l'OMPI, le Comité de coordination comprend les catégories suivantes de membres :
  - a) les États élus membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne;
  - b) la Suisse, en tant qu'État sur le territoire duquel l'organisation a son siège, en qualité de membre *ex officio*; et
  - c) un quart des États parties à la Convention instituant l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des unions administrées par l'OMPI, et qui sont désignés par la Conférence de l'OMPI et siègent en qualité de membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI.
2. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note en outre que, selon l'article 14.4) de la Convention de Paris et l'article 23.4) de la Convention de Berne, "lors de l'élection des membres du Comité exécutif, l'Assemblée tient compte d'une répartition géographique équitable et de la nécessité pour tous les pays parties aux Arrangements particuliers établis en relation avec l'Union d'être parmi les pays constituant le Comité exécutif".
3. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique rappelle que le nombre de sièges attribués au sein du Comité de coordination est de 83 depuis l'année 2011. Il rappelle en outre que durant les préparatifs de la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en 2017, le Secrétariat a informé les membres de l'OMPI que le Comité de coordination devrait compter 87 membres<sup>1</sup>. Toutefois, "en l'absence d'un accord sur le meilleur mode de répartition des quatre sièges supplémentaires", le conseiller juridique a déclaré à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI que "le consensus auquel étaient parvenus les groupes était que le nombre de membres du Comité de coordination soit maintenu, exceptionnellement, à 83"<sup>2</sup>. Il a également été décidé, à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, que les consultations sur la composition du Comité de coordination se poursuivraient, "en vue de présenter aux organes concernés, à leurs sessions durant les assemblées 2018 de l'OMPI, une recommandation sur la répartition des sièges vacants lors des assemblées 2019 de l'OMPI"<sup>3</sup>. Toutefois, à leur cinquante-huitième série de réunions, les assemblées des États membres de l'OMPI n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur cette question et ont décidé que "le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendra lors des assemblées 2019 de l'OMPI des consultations avec les États membres concernant la répartition des sièges vacants pour l'élection des membres du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne à ces mêmes assemblées de l'OMPI"<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 16 du document "Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne" (A/57/3) daté du 2 août 2017.

<sup>2</sup> Paragraphe 33 du Rapport général adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-septième série de réunions (A/57/12) daté du 14 décembre 2017.

<sup>3</sup> Paragraphe 40 du Rapport général adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-septième série de réunions (A/57/12) daté du 14 décembre 2017.

<sup>4</sup> Paragraphe 54 du Rapport général adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-huitième série de réunions (A/58/11) daté du 7 décembre 2018.

4. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a été informé par le Bureau du conseiller juridique qu'en raison de l'adhésion de l'Afghanistan aux unions de Paris et de Berne et de Kiribati et des Îles Salomon à l'Union de Berne depuis la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres en 2017, le Comité de coordination devrait aujourd'hui compter 88 membres.
5. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réitère que la répartition actuelle des sièges au sein du Comité de coordination n'est pas équitablement proportionnée ni représentative de la taille relative des différents groupes régionaux à l'OMPI (comme il ressort de l'annexe A). En particulier, le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sont sous-représentés au sein du Comité de coordination. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note en outre que, selon la composition du Comité de coordination indiquée au paragraphe 1, l'augmentation du nombre de sièges au sein du Comité de coordination depuis 2011 résulte principalement des adhésions du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains, avec 13 adhésions du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, trois adhésions du groupe des pays africains et une adhésion du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale aux unions de Paris et de Berne (comme indiqué dans l'annexe B).
6. Compte tenu de ce qui précède, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique propose ce qui suit :
  - i) La répartition des cinq sièges vacants au sein du Comité de coordination devrait mieux tenir compte de la composition de l'OMPI et de la taille relative des groupes régionaux à l'OMPI ainsi que des adhésions des divers groupes régionaux de l'OMPI aux unions de Paris et de Berne depuis 2011, étant entendu que chaque groupe régional devrait être représenté au Comité de coordination. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme que cette répartition est non seulement opportune, mais aussi nécessaire au regard de l'article 14.4) de la Convention de Paris et de l'article 23.4) de la Convention de Berne, relatifs à une répartition géographique équitable.

Répartition des sièges au sein du Comité de coordination entre les groupes régionaux pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>5</sup>

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
1.	Nombre total de membres au sein du groupe	32	53	10	18	33	45	1	192
2.	Sièges actuellement attribués au sein du Comité de coordination	23	19	4	6	15	15	1	83
3.	Pourcentage des membres du groupe représentés au sein du Comité de coordination <sup>6</sup>	71,88%	35,85%	40,00%	33,33%	45,45%	33,33%	n.d.	-
4.	Pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI <sup>7</sup>	16,67%	27,60%	5,21%	9,38%	17,19%	23,44%	n.d.	100%
5.	Pourcentage du groupe dans la composition du Comité de coordination <sup>8</sup>	27,71%	22,89%	4,82%	7,23%	18,07%	18,07%	n.d.	100%
6.	Nombre de sièges au sein du Comité de coordination selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 83 sièges au Comité de coordination <sup>9</sup>	13,83	22,91	4,32	7,78	14,27	19,45	n.d.	83
7.	<b>Différentiel (entre la ligne 6 et la ligne 2)<sup>10</sup></b>	<b>-9,17</b>	<b>3,91</b>	<b>0,32</b>	<b>1,78</b>	<b>-0,73</b>	<b>4,45</b>	n.d.	-

<sup>5</sup> La présente annexe se fonde sur le tableau contenu dans le document A/58/9 Rev. daté du 21 septembre 2018. Elle a été actualisée de manière à tenir compte de l'adhésion des Îles Salomon (membre du groupe des pays d'Asie et du Pacifique) à l'OMPI depuis la session de 2018 des assemblées des États membres de l'OMPI.

<sup>6</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de membres au sein du groupe régional) x 100%.

<sup>7</sup> Fondé sur : (nombre de membres au sein du groupe régional)/(nombre total de membres de l'OMPI) x 100%.

<sup>8</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de sièges au Comité de coordination) x 100%.

<sup>9</sup> Fondé sur : (pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI) x (nombre total de sièges au Comité de coordination).

<sup>10</sup> Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 83 sièges) – (répartition actuelle des sièges au sein du Comité de coordination). Un nombre négatif signifie qu'un groupe régional est surreprésenté à hauteur de ce nombre de sièges au sein du Comité de coordination.

Annexe B

Adhésions aux unions de Paris et de Berne depuis 2011

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
1.	Nombre de membres au sein de l'Union de Paris	32	49	10	18	33	34	1	177
2.	Adhésions depuis janvier 2011	0	0	0	0	0	4* <i>*Afghanistan, Brunéi, Koweït, Samoa</i>	0	-
3.	Nombre de membres au sein de l'Union de Berne	31	46	10	18	33	38	1	177
4.	Adhésions depuis janvier 2011	0	3* <i>*Burundi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe</i>	1* <i>*Turkménistan</i>	0	0	9* <i>*Afghanistan, Îles Cook, Kiribati, Koweït, République démocratique populaire lao, Nioué, Îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu</i>	0	-
5.	Nombre total de nouvelles adhésions aux unions de Paris et de Berne depuis 2011	0	3	1	0	0	13	0	17

[Fin de l'annexe et du document]